

Zurich, 31.03.2016/ à l'intention de l'AG SCS 02.06.2016

## **Suisseculture Sociale Rapport annuel 2015**

### **1. Réunion du Comité et Assemblée générale**

Au cours de l'année sous revue, le Comité s'est réuni deux fois. Le 25 février 2015, il a préparé l'assemblée générale et a défini la priorité de 2015: les projets relevant du domaine de la sécurité sociale des artistes, dont, entre autres, la nouvelle édition de l'étude menée en 2006 auprès des membres des associations professionnelles de créateurs ainsi que la recherche d'une solution pour l'assurance d'indemnités journalières.

L'assemblée générale du 4 juin 2015 a renouvelé le mandat des membres sortants du Comité: Nicole Pfister Fetz (présidente), Claudia Galli, Regine Helbling, Csaba Kezer et Luise Werlen. Nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre en 2015 également : le Syndicat Suisse Film et Vidéo ssfv. Outre qu'elle a approuvé les comptes annuels 2014 et le budget 2015, l'assemblée générale a souscrit à l'agenda 2015 proposé par le Comité.

Lors de sa réunion du 20 août 2015, le Comité a été informé de l'état actuel des projets et a décidé de la suite des opérations (pour le détail des projets, voir le point 3).

### **2. Finances**

Non seulement les comptes annuels 2015 établiront désormais deux comptabilités distinctes pour le fonds et l'administration, mais en ce qui concerne le capital de l'association, ils feront également la différence entre capital du fonds et capital de l'administration. La délimitation actuelle tient compte de l'ensemble des comptes annuels de l'association depuis sa création ainsi que des décisions afférentes de l'assemblée générale.

#### *Fonds*

En 2015 aussi, Swissperform a versé Fr. 5000 au fonds, ce dont nous la remercions chaleureusement.

Les comptes du fonds affichent une perte de Fr. 35 007.10, ce qui, après comptabilisation de la perte, ramène le capital du fonds à Fr. 267 216.60. Au cours des 10 dernières années, nous avons en moyenne déboursé Fr. 44'809.45 en aides d'urgence. Si nous ne réussissons pas à drainer de nouvelles ressources financières, nous courons le risque de voir ce fonds de soutien d'urgence s'épuiser dans les 5 à 6 prochaines années.

### *Administration*

Le fonds de solidarité de Suissimage, la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation de prévoyance pour les auteurs et les éditeurs SUISA nous ont une nouvelle fois versé un soutien de Fr. 5000 chacun. Nous profitons de l'occasion pour les remercier sincèrement de leurs donations.

Les comptes de l'administration affichent un bénéfice de Fr. 13'994.40. Comme nous l'avons annoncé lors de l'assemblée générale, nous proposerons de réduire en 2016 la cotisation des membres, qui se monte actuellement à Fr. 3'000.

Globalement, les comptes annuels se soldent par une perte au bilan de Fr. 21 012.70.

### **3. Sécurité sociale**

#### *Assurance d'indemnités journalières:*

Sur mandat de l'assemblée générale de Suisseculture Sociale, nous avons fait des recherches afin d'évaluer s'il serait possible de trouver une solution sectorielle pour une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie. Nos recherches ont fait apparaître qu'une solution sectorielle spécifique était peu judicieuse, mais qu'il existe diverses institutions auxquelles les associations ou les artistes individuels peuvent s'affilier. Un aide-mémoire élaboré à cet effet peut être obtenu auprès du secrétariat.

#### *Enquête sur la sécurité sociale*

En 2006, Suisseculture Sociale a, pour la première fois, lancé une enquête sur la situation des artistes en matière de revenus et de sécurité sociale, enquête à laquelle ont participé les membres des associations professionnelles d'artistes affiliées à Suisseculture. La nouvelle édition de cette enquête s'adresse, elle aussi, aux autrices, auteurs et interprètes. L'analyse des résultats de l'enquête sera disponible au printemps 2016 et montrera si et comment la situation des artistes a changé.

### **4. Service de lobbying et de conseil de Suisseculture Sociale**

#### *Projet de loi «Prévoyance vieillesse 2020»*

Soumis aux Chambres, le projet de révision de la loi «Prévoyance vieillesse 2020» a été d'abord discuté par le Conseil des Etats. La proposition du Conseil fédéral d'abolir dans son intégralité la déduction de coordination et d'abaisser le seuil d'accès a été rejetée en faveur d'une adaptation au taux d'occupation – adaptation qui n'améliore en rien les conditions de travail de la plupart des artistes. Dans nos entretiens avec le directeur de l'OFAS, nous avons recherché des solutions possibles pour les rapports de travail particuliers des artistes. L'idéal serait que l'on renonce totalement au seuil d'accès et à la déduction de coordination, conformément à l'article 46 de la LPP concernant les salariés se faisant assurer à titre facultatif. Suisseculture Sociale a soumis des propositions de modification du projet de loi en ce sens aux parlementaires de la commission compétente du Conseil national. Reste à savoir si et comment ils en feront usage. Les débats au sein des Chambres ne sont pas encore clos.

### *Site Internet*

Le site Internet [suisseculturesociale.ch](http://suisseculturesociale.ch) est réactualisé en permanence, notamment en ce qui concerne les taux de cotisation aux assurances sociales qui ne cessent de changer.

### *Séminaire consacré à la sécurité sociale pour les créateurs culturels*

Durant l'année sous revue, Hans Läubli a organisé plusieurs séminaires sur la sécurité sociale auprès d'associations professionnelles, de hautes écoles et dans le cadre de programmes pour artistes chômeurs. Nicole Pfister Fetz a organisé des séminaires à ce sujet pour les autrices, auteurs et traductrices, traducteurs littéraires.

### *Contacts avec d'autres cantons, villes et organisations politiques*

Sur mandat des conférences des délégués aux affaires culturelles des cantons et des villes, une étude a été effectuée pour sonder les possibilités légales d'introduire une prévoyance professionnelle. Sur la base de cette étude, les conférences veulent soumettre à leurs départements de tutelle des propositions de mise en œuvre de cette revendication. Suisseculture Sociale a demandé à être impliquée dans le processus; sa demande n'a obtenu satisfaction que dans la mesure où une délégation a été invitée à un entretien pour faire part de son point de vue sur l'étude.

Dans divers villes et cantons, des motions ont été déposées, demandant une amélioration de la prévoyance professionnelle des artistes. Certaines ont été discutées avec Suisseculture et Suisseculture Sociale et formulées de façon que leurs effets ne soient pas contreproductifs. D'autres, comme celle d'Andrew Katumba dans le Conseil cantonal de Zurich, ont été déposées sans concertation et ont été aussitôt rejetées à une large majorité, ce qui peut avoir des conséquences très négatives.

Nous cultivons également nos contacts avec les conseillers d'Etat chargés de la culture. Cependant, il nous est impossible de nous impliquer en permanence dans la politique culturelle au niveau cantonal ou même d'assurer un service d'observation de la culture.

### *Divers conseils et informations fournis aux associations membres et autres cercles intéressés*

En 2015 aussi, les directrices et directeurs, mais aussi les collaboratrices et collaborateurs de nos associations membres ont contacté notre service d'assistance pour obtenir des conseils et des renseignements.

## **5. Requêtes de soutien**

Durant l'année sous revue, 25 requêtes de soutien nous sont parvenues. Après une année 2014 durant laquelle le nombre de requêtes (32) ainsi que le montant des subsides de soutien accordés (Fr. 58'726.85) ont été très élevés, en 2015, nous sommes revenus au niveau de 2013. Les requérantes et requérants sont issus des disciplines suivantes:

Arts plastiques:	9 requêtes
Littérature:	3 requêtes
Musique:	5 requêtes
Théâtre/Spectacle	3 requêtes
Cinéma:	2 requêtes
Divers	3 requêtes

Huit requêtes ont été directement rejetées par le secrétariat: elles concernaient soit le financement de projets relevant de la littérature, de la musique et du cinéma, soit des formations continues soit des requérantes et requérants qui ne remplissaient pas les conditions réglementaires.

Le comité d'experts a traité 16 requêtes et décidé, dans 13 cas, de verser une aide d'urgence. Dans la plupart des cas, les difficultés qui poussaient les personnes en question à déposer une requête étaient dues à la maladie, à un accident ou à des soins dentaires dont le coût dépassait leurs possibilités financières.

Dans un cas, le paiement a été subordonné à une consultation de NETZ, le centre commun de coordination pour les créateurs culturels. Ici comme dans plusieurs autres cas, la requête n'a pas été exclusivement adressée à notre fonds, mais aussi à la Fondation Forberg, car le montant de l'aide demandée dépassait nos capacités ou même celles de la Fondation Forberg. Dans quelques cas, on a fait appel à la participation d'autres institutions comme la Fondation sociale de ProLitteris ou le Fonds de solidarité de Suissimage.

La somme totale des aides accordées s'élève à Fr. 40'100, retombant, comme nous l'avons mentionné plus haut, au niveau de 2013 (Fr. 40'350). Les aides accordées se situent dans une fourchette de Fr. 1'000 à 5'000.

Nicole Pfister Fetz, Hans Läubli et Brigitte Zimmermann  
Mars 2016